

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE EXCEPTIONNEL réuni en visioconférence
le jeudi 11 février 2021 à 19H30**

Directeurs : Mme Gois, M. Gonthier

Enseignants : Mmes Duhamel, Laloux, Samier (M. Szkudlarek est excusé)

Président du SIRS : M. Ancelin

Maires : M. Trancart, M. Notteboom a donné pouvoir à M. Ancelin

Elus : M. Luginbühl, Mmes Vanlaeys, Patrelle

Délégués de parents : Mmes Beuvrier, Debrie, Dreumont, Fouray, Gautrand
M. Adam a donné pouvoir à Mme Gautrand

Secrétaire : Mme Gois

ORDRE DU JOUR :

Direction unique des écoles du RPI

RELEVE DE CONCLUSIONS :

En décembre, Madame l'Inspectrice a proposé de créer une direction unique pour les écoles de Grémévillers et de Morvillers, suite à la demande de retraite de Mme Gois pour le 1^{er} septembre. Pour ce faire, il est nécessaire que les membres du SIRS et ceux du Conseil d'école délibèrent. M. Gonthier précise que cette création ne concerne que la gestion administrative des deux écoles. Il n'est pas question de fusion ni de regroupement en RPC. Ce serait une simplification pour la gestion des écoles afin que les communications soient plus rapides avec un seul référent : le directeur des deux écoles.

Des inconvénients sont toutefois à souligner :

- . Comment gérer une situation urgente de crise ?
- . Comment gérer le quotidien en absence de directeur sur place ?

M. Gonthier rassure en souhaitant mettre en place une nouvelle organisation permettant de ne pas interagir dans l'immédiateté et en laissant à chacun des protagonistes l'occasion de prendre du recul. Il insiste aussi sur le fait qu'il sera présent 3 jours à Morvillers en tant qu'enseignant/directeur et une journée à Grémévillers en tant que directeur pour les deux écoles.

Il sollicite pour faciliter son travail et son organisation matérielle la dotation d'un ordinateur portable de direction.

Un parent demande si le poste d'enseignant de la classe de Mme Gois existera toujours et la réponse est affirmative : ce sera non pas un poste d'enseignant directeur mais d'enseignant adjoint.

Un autre parent pense que le délai imparti pour prendre une telle décision est trop court et s'inquiète quant à la faisabilité d'un tel poste éclaté. M. Gonthier affirme qu'il a déjà été directeur sur le même genre de structure et que c'est tout à fait gérable.

M. Ancelin annonce que le Conseil du SIRS s'est réuni et a émis un avis favorable à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'école émet un avis favorable à la création du poste de direction unique pour le RPI.

Fin de visioconférence